

INTERDICTION D'OUVERTURE DE LA VOIRIE DANS UN DELAI DE 5 ANS APRES CREATION OU REFECTION

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Étaient présents (17) ou représentés (4) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, Martine MATHELY, François MARQUET, Jean-Paul BOUVIER, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Bénédicte BORREL, Henri-Bernard BOULINGUEZ représenté par Valéry VIALARD, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Julie DURIEZ, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sophie PICOT représentée par Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Arnaud MITORAJ représenté par Patricia FOUGERE, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD

Étaient excusés (2) : Xavier DUBOIS, René GUELON

Quorum :8

Secrétaire de séance : Martine MATHELY

Vu que les travaux de réfection de chaussée ainsi que la création ou l'intégration de voiries représentent une part importante du budget communal,

Considérant dès lors qu'il convient de limiter les ouvertures effectuées dans la voirie récente afin de préserver son intégrité et de limiter les coûts d'entretien

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'interdire les ouvertures dans les voiries communales (quel que soit leur statut ou leur classement) qui :
 - o ont été achevées depuis moins de 5 ans (y compris les voiries transférées, lorsque le maître d'ouvrage n'était pas la commune)
 - o ont fait l'objet de travaux de réfection depuis moins de 5 ans sur toute la section concernée



- De dire que la commune, dans les deux cas susmentionnés, s'engage à informer les riverains des travaux qui vont être entrepris sur la chaussée, dans un délai suffisant pour leur permettre de faire des ouvertures pour les travaux de raccordement ou autres, utiles à leur propriété

Fait à Orcet le : 05 juillet 2022

Signé le : 05 juillet 2022 à Orcet

Publié le : 05 juillet 2022

Transmis le : 05 juillet 2022

Le Maire,

Dominique GUELON